

# Conseil Municipal du 15 Décembre 2014

## **Etaient présents :**

Monsieur le Maire : Stéphane Arnaud

Mme Caroline Allard, Mme Christine Briffa, Mme Adélaïde Doco, Mme Françoise Di Fraja, Mme Lotte Michel, Mme Nicole Poch, Mme Luce Favreau, Mme Florence Lefèvre, Mme Joëlle, Mr. François Deboom, Mr. Serge Jacolin, Mr. Jean-Guy Marengo, Mr. Roger Martel, Mr. Hervé Ripert, Mr. Nicolas Souchon.

**Etait excusé :** Mr Laloyaux qui a donné procuration à Mme Alis pour tout vote ayant lieu lors de cette séance. Mme Alis a prévenu qu'elle aurait un léger retard.

**Secrétaire de séance :** Mme Adélaïde Doco assistée de Monsieur Philippe Anton, Adjoint Administratif.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30.

En préambule Monsieur le Maire insiste sur l'importance de 2 sujets inscrits à l'ordre du jour : l'installation de la pharmacie et la mise en régie des activités périscolaires et de loisirs.

## **Assurances:**

---

Monsieur le Maire propose de souscrire un nouveau contrat d'assurance offrant une meilleure couverture notamment en ce qui concerne la protection juridique. Cette nouvelle assurance présente de meilleures garanties à un moindre coût. Y souscrire permettrait de réaliser une économie de mille euros.

*Arrivée de Madame Alis à 18 heures 44.*

Il est ensuite procédé au vote.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## CHEMIN M. ET MME TURBOT.

---

Cette affaire résulte d'un droit du sol mal appréhendé dans les années qui nous ont précédés concernant le chemin de la Clémencière. Les affaires ayant été mal instruites, il en résulte une trop grande approximation cadastrale et le chemin communal se situe en partie dans un domaine privé...Malgré un bornage visible nos prédécesseurs ont estimé qu'il s'agissait d'un chemin communal et c'est à nous que revient la charge de rectifier cette situation quelque peu surréaliste. Ce chemin est goudronné et recouvre des canalisations !

M. et Mme Turbot qui ont fait preuve de beaucoup de patience ont proposé de nous céder une servitude de cette partie de chemin. Il s'agit de faire une dotation notariée pour évaluer le m2 foncier sans tenir compte du bâti : le prix sera ainsi minoré. On doit redresser des torts dont on n'est pas les auteurs. Le coût du rachat s'élève à 5051,81€. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'acheter la tranquillité mais de rentrer dans la légalité.

Il est procédé au vote.

**La proposition de rachat est votée à l'unanimité.**

## CREATION DE LA REGIE MUNICIPALE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

---

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de se séparer d'un intermédiaire privé et de sauvegarder notre existence administrative. Cela nous permettrait en outre de réaliser des économies substantielles. Il est de notre responsabilité d'élus d'assurer la souveraineté

communale, de mettre le budget sous contrôle et il est indispensable de reprendre cette responsabilité.

Monsieur le Maire rappelle l'exemple des crèches : le domaine de la petite enfance échappe complètement aux communes et les compétences en ce domaine ont été transférées à l'Intercommunalité.

On ne veut pas que la même chose arrive pour la garderie et les activités périscolaires.

Le 4 novembre cette régie a été validée et entérinée donc nous ne reconduisons pas la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL).

Nous avons établi une concertation et engagé des négociations avec le personnel qui a fait un travail acceptable dans le cadre de la FOL, même s'il est nécessaire d'apporter quelques améliorations.

Nous arrivons au bout de nos propositions et nous attendons les réponses des intéressés quant à leur positionnement.

La FOL nous coûtait 290 mille € notre projet avec embauche nous permettrait une économie de 50 à 60 mille €.

**Madame Favreau** demande si la somme de 290 mille € tient compte des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

**Monsieur le Maire** confirme que les NAP se greffent sur les autres activités et sont pour l'instant subventionnées par la CAF et l'Etat.

**Monsieur le Maire** précise que les contrats pourraient s'établir sur davantage d'heures et il n'y aurait pas de création de poste supplémentaire. Il faudra annualiser et on ne sera pas en surcharge.

**Madame Favreau** remarque que la FOL ne faisait pas grand-chose dans le domaine de la jeunesse.

**Madame Briffa** insiste sur le fait que c'est cette tranche d'âge qui en a le plus besoin.

**Monsieur le Maire** répète que la prise en charge de nos jeunes passe par les NAP, le projet d'école, le projet de territoire, les activités pédagogiques complémentaires, les actions citoyennes de proximité et les associations dont les activités sont ouvertes à tous.

**Monsieur Souchon** indique que la maison des jeunes était toujours vide et qu'il ne s'agit pas seulement de fournir un local mais qu'il faut s'occuper concrètement des jeunes.

Il est ensuite procédé au vote.

**La proposition de création de la régie municipale est adoptée à l'unanimité.**

## LOCALISATION DE BORNAGE M. ET MME LAMORLETTE

---

Monsieur le Maire indique que lors de l'Installation du tri sélectif : la plateforme des containers a noyé sous le béton une borne appartenant au terrain d'un particulier en l'occurrence celui de M. et Mme Lamorlette.

Il s'agit maintenant de réparer encore une erreur de nos prédécesseurs. Pourquoi une telle accumulation de problèmes dans cette partie de Seillons ? Notamment en ce qui concerne le défaut de pluvial ?

Les élus de l'époque n'ont pas fait les aménagements ni réalisé les équipements nécessaires à l'établissement de nouvelles habitations. Monsieur le Maire rappelle que les élus doivent faire du droit du sol alors que les urbanistes font de l'urbanisme.

La réparation de défaut de pluvial a un coût : 2 millions d'euros.

Le permis de construire a été attribué par nos prédécesseurs et les travaux sont réalisés : les assurances doivent maintenant trouver un terrain d'entente.

Il est ensuite procédé au vote.

**La proposition est acceptée à l'unanimité.**

## PROJET DE BAIL COMMERCIAL DE LA PHARMACIE

---

Monsieur Marengo annonce qu'il a transmis ce matin même au pharmacien le projet de bail établi selon la préconisation de l'Agence Régionale de la Santé.

Celui-ci a apprécié notre diligence ainsi que l'ensemble des clauses du contrat.

Il a cependant demandé de rajouter le droit de retrait au cas où l'Agence régionale de la santé ne donnerait pas son approbation au projet.

Il est alors procédé au vote.

**La formulation du contrat est adoptée à l'unanimité.**

## CONTRAT SAINT MAX TRAITEUR ALSH

---

Il s'agit de passer un contrat avec ST MAX TRAITEUR pour la fourniture du goûter des enfants de la garderie. Deux possibilités nous sont proposées un goûter très simple à 54 cents par enfant ou un goûter plus consistant et équilibré à 80 cents.

**Madame Alis** demande si cela concerne le mercredi après-midi. Il lui est répondu affirmativement.

**Monsieur Souchon** précise que les prix doivent être bloqués sur 2 ans et que nous disposons de 2 mois pour rompre le contrat.

Il est ensuite procédé au vote pour affirmer notre choix.

**La proposition à 80 cents est adoptée à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

---

**Santé de Stéphane Oddone** : Monsieur le Maire donne des nouvelles de notre secrétaire général qui est en voie de guérison désormais, ce qui nous rassure et nous réjouit tous.

Mais cette absence forcée se ressent fortement dans les services malgré le travail énorme accompli par les employés administratifs.

Ainsi une omission a été faite dans la rédaction de la délibération concernant le **Droit de préemption urbain** (la mention *annule et remplace* a été omise).

Il est donc nécessaire de refaire cette délibération. Monsieur le Maire indique qu'il faut être très vigilant et méfiant en la matière.

**Problème des Archives** : après un contrôle des archives par les services départementaux la gestion doit être revue de fond en comble. Depuis la visite du contrôleur en 2007, rien n'a été fait. Pourtant nous possédons des documents très précieux (dont l'un date de **1583**) qui sont stockés dans des conditions désastreuses.

**CCFF** : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacolin pour qu'il nous expose le projet de Réserve Communale de Sécurité Civile.

La mission du CCFF jusque-là se résume principalement à la surveillance des départs de feux.

Mais on subit en ce moment de graves intempéries : tempêtes, inondations.

Nous avons besoin d'aide, de soutien de connaissances pour sécuriser davantage. A cet effet il serait bon d'élargir le domaine de compétences du CCFF.

**Madame Favreau** demande en quoi consiste cette réserve.

**Monsieur Jacolin** précise qu'il faut une couverture légale d'extension du champ de compétences des membres du CCFF.

Il est ensuite procédé au vote pour accorder cette extension.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur le Maire demande que les questions qui nécessitent un vote soient de préférence traitées à l'ordre du jour plutôt que dans les questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, après avoir remercié le public toujours aussi nombreux, lève la séance à 20 heures.

La secrétaire de séance

Adélaïde Doco